

Le Plan Paysage du Chablais

une démarche initiée par le SIAC à l'échelle du Chablais

Document 1 : Guide de lecture

Février 2023



Avec la participation financière de :



.MaZ. projets
ARE

Le Plan Paysage du Chablais

*une démarche initiée par le SIAC
à l'échelle du Chablais*



Ce guide de lecture reprend, de manière synthétique, les différentes phases du Plan Paysage du Chablais.

Il fait également référence à l'ensemble des documents réalisés dans le cadre de ce travail et qui constituent le dossier du Plan Paysage du Chablais.

Ainsi, le dossier du Plan Paysage du Chablais comprend :

- **document 1** : Guide de lecture
- **document 2** : Dossier de restitution de la phase 1
- **document 3** : Dossier de restitution de la phase 2
- **document 4** : Dossier de restitution de la phase 3
- **document 5** : Recueil des fiches actions
- **annexes** : livrets des Rando-SCoT



Stratégie de territoire et
de mobilité multimodale

CONTACT



04.50.04.24.24



accueil@siac-chablais.fr



www.siac-chablais.fr

Guide de lecture

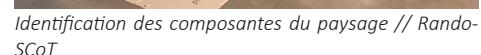
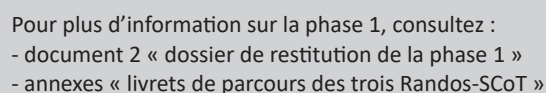
Le Plan Paysage est une démarche participative, incluant un travail de co-construction avec les élus du territoire, afin de préserver et valoriser le caractère exceptionnel du Chablais. Ce travail, initié par le SIAC en 2020, a eu pour objectif d'amener les élus du Chablais à se questionner sur le paysage et à développer une vision partagée, en contribuant à la mise en oeuvre du SCoT. Différents sujets ont été abordés au cours de ce projet tels que la valorisation et la préservation du paysage naturel et habité, le développement urbain et la pression foncière, la qualité du cadre de vie, ou encore l'attractivité du territoire.

- la **phase 1** a permis aux élus de redécouvrir les paysages du Chablais, lors de trois Rando-SCoT, organisées sur les trois EPCI, puis de définir les enjeux majeurs de paysage pour le territoire
- la **phase 2** a permis de définir 11 Objectifs de Qualité Paysagère (OQP), lors des 7 ateliers exploratoires portant sur des thématiques et des problématiques locales concrètes
- la **phase 3** a permis l'élaboration de 10 fiches actions pour favoriser l'engagement des élus dans la mise en oeuvre des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) sur le terrain

Phase 1 : L'identification des enjeux majeurs de paysage à travers les trois Randos SCoT du Chablais

Les échanges issus de ces trois journées, ainsi que des différents ateliers réalisés en commission d'urbanisme, ont permis de faire ressortir **19 enjeux majeurs** en lien avec le paysage du Chablais.

- **Enjeu 1 :** La gestion des espaces agricoles stratégiques du SCOT
- **Enjeu 2 :** La gestion des espaces de transitions paysagères
- **Enjeu 3 :** Le partage de la voirie, gestion des différents modes de déplacement
- **Enjeu 4 :** Le « syndrome » des volets fermés
- **Enjeu 5 :** La gestion paysagère des clôtures
- **Enjeu 6 :** La composition des espaces publics : matériaux, frugalité, commodités
- **Enjeu 7 :** Le patrimoine bâti et nouvelles constructions : source d'inspiration et/ou nouvelle posture
- **Enjeu 8 :** Des espaces publics apaisés et sécurisés « facilitant » la rencontre
- **Enjeu 9 :** La volumétrie et implantation dans les nouvelles opérations
- **Enjeu 10 :** L'intégration paysagère des ZAE/ZAC
- **Enjeu 11 :** La gestion du stationnement
- **Enjeu 12 :** L'intégration paysagère des mobilités
- **Enjeu 13 :** La requalification des fronts bâtis sur rue, en centre-bourg, centres villages et façades
- **Enjeu 14 :** La gestion paysagère des espaces naturels humides
- **Enjeu 15 :** Les parcours et connexions viaires
- **Enjeu 16 :** Les parcours touristiques dans le paysage patrimonial
- **Enjeu 17 :** Le développement urbain : densité et forme bâtie
- **Enjeu 18 :** Le développement du paysage énergétique
- **Enjeu 19 :** La gestion des friches bâties : reconversion et/ou réhabilitation



Guide de lecture

Phase 2 : La définition des 11 Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) lors des 7 ateliers exploratoires

Cette seconde phase du travail a été l'occasion de questionner et d'identifier les objectifs prioritaires des élus sur des enjeux et problématiques concrètes du territoire, à savoir les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP).

En premier lieu, une écoute des élus sur les projets en cours de discussion au sein des communes et les problématiques associées, ont permis d'identifier 7 sites qui favorisent un échange transversal pouvant nourrir d'autres réflexions sur le territoire.

Ensuite, lors de ces ateliers, un échange sur le site en question a été mené avec les participants pour faire avancer la commune concernée sur son projet, son questionnement ou bien dans sa démarche de réflexion. Le paysage a ainsi été interrogé sous le prisme de différents enjeux, et en tenant compte des contextes particuliers des différents lieux.

Ces 7 ateliers exploratoires ont alors permis de faire ressortir des **Objectifs de Qualité Paysagère** (OQP).

Puis, un travail de synthèse a été effectué afin de regrouper l'ensemble de ces objectifs.

Dans cette perspective, 16 Objectifs de Qualité Paysaère (OQP) ont finalement été définis, au regard de la récurrence et de l'importance des sujets abordés au cours des discussions.

Enfin, dans le cadre de la restitution de cette étape, les échanges ont été à l'origine d'une simplification des 16 objectifs en 11 retenus.

Ainsi, les 11 Objectifs de Qualité Paysagère du Plan Paysage du Chablais sont les suivants :

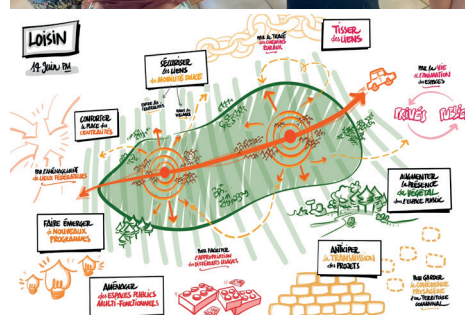
- **OQP1** : Construire une vision à long terme du développement de la commune (structuration de la trame paysagère, urbaine et priorisation des secteurs stratégiques)
- **OQP2** : Être garant de la cohérence entre la vision de la commune et les projets de développement
- **OQP3** : Affirmer la vitalité des cœurs de bourgs et développer des espaces vivants fédérateurs (passer du résident à l'habitant)
- **OQP4** : Valoriser la place du végétal et des espaces de respiration dans les différents tissus bâtis
- **OQP5** : Préserver et structurer la qualité environnementale à l'échelle communale et intercommunale
- **OQP6** : Affirmer l'identité architecturale et paysagère sur l'ensemble du territoire
- **OQP7** : Préserver et réhabiliter le patrimoine existant (vieilles bâtisses, corps de ferme, le petit patrimoine rural non protégé)
- **OQP8** : Valoriser les paysages identitaires et axes vitrines remarquables
- **OQP9** : Développer la proximité : Structurer les maillages de mobilités douces entre les différents tissus (habitats, équipements, services, ...)
- **OQP10** : Renforcer l'aménagement des infrastructures de mobilités alternatives à l'échelle du territoire
- **OQP11** : Structurer une charte d'aménagement de l'espace public en cohérence avec les entités paysagères du territoire (signalétique, mobilier urbain, ...)



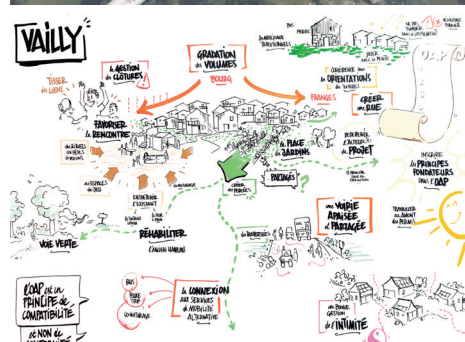
Pour plus d'information sur la phase 2, consultez :
- document 3 « dossier de restitution de la phase 2 »



Identification des problématiques sur le territoire



Atelier exploratoire et synthèse des échanges // Loisin



Atelier exploratoire et synthèse des échanges // Vailly

Animation du Plan Paysage du Chablais

Guide de lecture

Phase 3 : L'élaboration des 10 fiches actions pour favoriser la prise de relais et engager des actions concrètes sur le territoire

Les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) ciblent des thématiques d'actions. Sur cette base, **10 fiches actions** ont été élaborées collectivement, afin de répondre aux besoins du territoire. Ces fiches traitent donc d'une ou plusieurs thématiques émanant de ces Objectifs de Qualité Paysagère (OQP).

Les 10 fiches actions du Plan Paysage du Chablais sont les suivantes :

- **Fiche action 1** : Définir la trame paysagère, urbaine et prioriser les secteurs stratégiques
- **Fiche action 2** : Structurer un secteur stratégique d'une commune
- **Fiche action 3** : Paysage et biodiversité : structurer et développer la trame verte et bleue
- **Fiche action 4** : Renforcer la vitalité dans les communes sur toute l'année
- **Fiche action 5** : La qualité environnementale à l'échelle communale et intercommunale
- **Fiche action 6** : La qualité environnementale et d'usages des projets d'aménagement et d'espace public
- **Fiche action 7** : Développer la proximité, structurer les maillages de la mobilité douce à l'échelle communale et intercommunale
- **Fiche action 8** : Sensibiliser et comprendre les entités paysagères du Chablais
- **Fiche action 9** : Valorisation des paysages identitaires et axes vitrines remarquables
- **Fiche action 10** : Apaiser le paysage de l'information en fonction des entités paysagères

STRUCTURE D'UNE FICHE ACTION

Les fiches actions sont des supports et outils, à destination des collectivités. Elles doivent permettre aux élus d'engager une réflexion et des actions concrètes, autour d'une thématique précise. Chaque fiche action renvoie à différents exemples et références permettant d'inspirer les élus dans leur réflexions.

Chaque fiche est structurée de la même manière :

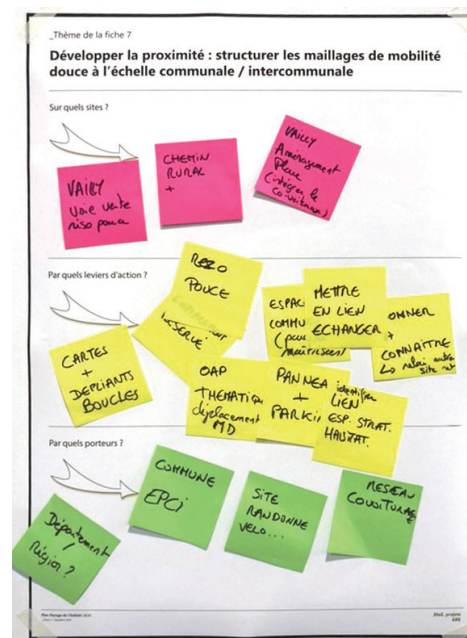
1. Une première page comprend les enjeux majeurs définis lors de la phase 1, les sites ciblés, les porteurs, les partenaires, les leviers d'actions et la temporalité.
2. Une seconde page comporte une grille de questions visant à positionner la thématique de la fiche dans les échanges ou les actions de la commune, les étapes et processus permettant d'engager des actions, et des références et des exemples d'actions concrètes réalisées.
3. La troisième page regroupe des exemples d'illustrations des différentes étapes d'actions menées sur le territoire du Chablais ou ailleurs.

Un passage de relais

L'élaboration du Plan Paysage du Chablais a été l'origine d'échanges riches, de partage de connaissances et d'expériences entre les élus du territoire.

Le Plan Paysage du Chablais est une étape clé dans la démarche de protection et de valorisation des paysages.

La réelle plus-value de ce travail s'inscrira dans la prise de relais par les élus, afin de concrétiser ces fiches actions.



Débats entre les élus sur les thématiques d'action



Atelier de restitution



Pour plus d'information sur la phase 3, consultez :
- le document 4 « dossier de restitution de la phase 3 »
- le document 5 « recueil des fiches actions »